

Organiser une équipe éducative

Une équipe éducative est réunie chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige, qu'il s'agisse de l'efficacité scolaire, de l'assiduité ou du comportement.

Je vous rappelle le texte de référence : Code de l'éducation-partie réglementaire-Art D. 321-16.

La réunion d'une équipe éducative permet de mobiliser l'ensemble des partenaires intervenant auprès de l'enfant.

« L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur d'école, le ou les maîtres et les parents concernés, les personnels du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, éventuellement le médecin chargé du contrôle médical scolaire, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels médicaux ou paramédicaux participant à des actions d'intégration d'enfants handicapés dans l'école. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles. Elle est réunie par le directeur chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige. Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école. »

Principes

La réunion d'équipe éducative conduit à l'élaboration d'un projet global d'éducation, ce qui nécessite un travail en partenariat. Ce doit être un moment privilégié qui permette un regard croisé sur un enfant à un moment donné pour mieux comprendre, aider, rechercher des solutions, des stratégies, des dispositifs...

Comprendre doit être la préoccupation (pour comprendre, la question du « Comment » est préférable à la question du « Pourquoi »). Cela nécessite de se mettre en posture collective de recherche de solutions. La **déontologie** doit être rappelée : discrétion, confidentialité, secret, respect des opinions et des personnes.

Ces réunions se tiennent, en principe, hors temps scolaire, sauf cas particuliers qui feront l'objet d'une demande préalable à l'IEN.

La présence des enfants n'est généralement pas souhaitable et ceci doit être précisé aux parents à l'avance.

Avant la tenue de l'équipe éducative

Le directeur contacte toutes les personnes indispensables avant d'arrêter la date.

Il s'assure que tous les membres ont eu le temps de voir l'enfant (médecin, psychologue scolaire...).

Il envoie les invitations aux personnes concernées.

Il peut inviter l'enseignant référent dans l'éventualité d'une demande d'ouverture de dossier MDPH.

Il recueille auprès de l'équipe pédagogique les actions entreprises pour aider l'élève ainsi que les données scolaires.

Pendant l'équipe éducative

Le directeur accueille et présente l'ensemble des participants.

Il a un rôle d'animateur.

Il définit les objectifs et fixe un horaire de fin de réunion.

Il fait émarger l'ensemble des personnes présentes.

Il détermine la personne chargée de la rédaction du compte-rendu.

Il précise la place de cette réunion dans un parcours, ce qui s'est passé avant, les réunions ou rencontres précédentes, les étapes suivantes.

Il situe l'élève dans son parcours scolaire, il procède (ou fait procéder) à un recueil d'informations d'ordre scolaire auprès des enseignants de l'école voire de l'école antérieurement fréquentée. Il s'adresse également aux enseignants spécialisés des RASED pour obtenir les éléments d'ordre comportemental et psychologique.

Il distribue la parole.

Il veille à solliciter régulièrement les parents.

Il permet à chaque participant de disposer d'un moment pour exposer son point de vue.

Il fait la synthèse objective des différents échanges.

Il expose la solution qui émerge en s'appuyant sur les points d'accord.

La seconde partie de l'équipe éducative consiste à construire et élaborer la solution retenue.

Il reformule clairement le projet pour l'enfant et les désaccords s'ils existent.

Il énonce les conclusions de l'équipe éducative.

Si aucune solution n'est trouvée, la clôture de l'équipe éducative permet de fixer une nouvelle date.

Le compte-rendu est rédigé et soumis aux participants qui le valident.

Il remercie les participants.

Après la réunion de l'équipe éducative

Le directeur est chargé d'adresser le compte-rendu à la famille, aux différents participants, à l'IEN de la circonscription. Il garde un exemplaire archivé dans l'école.

Il veille à la mise en œuvre des actions décidées par l'équipe éducative (projet au sein de la classe, de l'école...).

Conseils et recommandations d'ordre général :

La tenue d'une équipe éducative peut être un moment émotionnel fort pour les familles. Le directeur doit se montrer particulièrement attentif aux parents qui se trouvent confrontés à la difficulté de leur enfant ainsi qu'à un nombre important de personnes qu'ils ne connaissent pas ou mal. Il est essentiel d'explicitier les procédures d'instruction, de parcours des dossiers et des instances qui sont la plupart du temps opaques pour les familles.

Le directeur doit donc se montrer bienveillant voire empathique et tenir des propos rassurants. Ceci évitera aux parents le sentiment fréquent de se trouver face à un tribunal.

Le directeur a pour mission prioritaire en début de réunion de réduire les tensions éventuelles pour faire tomber les mécanismes de défense et les attitudes qui peuvent s'apparenter à de l'agressivité latente. Il évite dans tous les cas la culpabilisation de la famille.

Une présentation maladroite, trop "administrative" de la réunion de l'équipe éducative peut être perçue comme une intrusion dans la sphère privée de la famille. L'enjeu de l'équipe éducative est d'obtenir le partenariat de la famille (implication et suivi éducatif, choix librement consenti de l'une des décisions proposées).

Le directeur en distribuant la parole et en donnant sa place à tout le monde, permettra d'atténuer les angoisses. Il doit avoir une position la plus neutre et donc la plus objective possible.

Le directeur est le garant de l'action dans l'intérêt de l'enfant concerné.

Si la famille n'est pas présente ou manifeste son refus de participer, le directeur maintient la tenue de la réunion.

Signé

Marie-Pierre CHAUMEREUIL

En pièce jointe :

un exemple de formulaire d'invitation à participer à une réunion d'équipe éducative